

# QUINTOX

## Rat & Mouse Bait

Tue Les Rats Et Souris

NO. D'HOM.: 18893 L.P.A.

### COMMERCIAL

**RÉSERVÉ AUX ENTREPRENEURS DE LUTTE  
ANTIPARASITAIRE AYANT UN PERMIS**

GARANTIE:

Cholécalciférol.....0,075%

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**  
(pour détails supplémentaires sur la sécurité, voir verso)  
**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

CONTENU NET: 2,5Kg (5,5 lbs)

Fabriqué par: Bell Laboratories, Inc., 3699 Kinsman Blvd., Madison, WI 53704 USA  
Tel.: 608-241-0202

**MODE D'EMPLOI:** Utiliser les appâts pour éliminer le rat surmulot (*Rattus norvegicus*), le rat noir (*Rattus rattus*) et la souris commune (*Mus musculus*) dans et autour des habitations desservie par des entrepreneurs de lutte antiparasitaire, des bâtiments de ferme, des établissements d'alimentation (dans les endroits sans nourriture), les silos de grains (vides), des usines de transformation (alimentaires destinés à la consommation humaine ou animale, et non-alimentaires) dans des endroits sans nourriture et des entrepôts (sans nourriture). **Pour les endroits qui ne sont pas liés directement à la transformation des aliments:** utiliser uniquement dans des endroits sans nourriture pour humains ou animaux où des aliments, l'emballage et l'équipement de manutention ne sont jamais ouverts ou exposés. **Pour les endroits où les aliments pour humains ou animaux sont transformés, servis ou entreposés:** dans les établissements de transformation de la viande et des aliments (aires de transformation), n'utiliser que lorsque l'établissement n'est pas en activité. Enlever ou couvrir tous les aliments, le matériel d'emballage et les ustensiles avant de placer les appâts aux points d'appât. Retirer tous les appâts et les rongeurs morts avant que l'établissement reprenne ses activités (les aires de transformation comprennent les aires d'entreposage et de service).

**GÉNÉRAL:** Placer l'amorce dans les endroits fréquentés par les rongeurs, tels que des tunnels, des secteurs d'alimentation, et des pistes. Pour les rats placer 60 - 100 g. d'amorce par station. Pour les souris, viser 10 g. d'amorce à des intervalles de 2 à 3 m. Maintenir un approvisionnement non interrompu jusqu'à ce que l'alimentation cesse.

**PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE, DES ANIMAUX DOMESTIQUES ET DE LA FAUNE.** Ne pas exposer l'appât traité dans des aires accessibles aux enfants, aux chiens, aux animaux domestiques et à la faune sauf s'il est dans une boîte d'appât inviolable. Tenir à écart des aliments pour animaux et des denrées alimentaires. Ne pas contaminer les aliments pour humains ou pour animaux. Ne pas contaminer les étendues d'eau.

**PREMIERS SOINS: En cas de contact avec les yeux,** rincer à l'eau pendant 15 minutes. **En cas de contact avec la peau,** laver à l'eau et au savon. **En case d'ingestion,** faire boire un ou deux verres d'eau et **PROVOQUER LE VOMISSEMENT** en touchant le fond de la gorge avec un doigt ou un objet arrondi; faire vomir jusqu'à ce que le liquide vomi soit clair. Ne rien donner par la bouche à une personne sans connaissance. Communiquer avec un médecin ou avec un centre antipoison **IMMÉDIATEMENT**. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Si les taux de calcium dans le sérum sont élevés, un traitement de calcitonine est efficace pour réduire le calcium à un niveau normal. Continuer à surveiller le calcium dans le sérum et traiter selon les recommandations pour l'hypercalcémie.

**ÉLIMINATION:** Ne pas réutiliser le contenant vide. Jeter les appâts non utilisés ou avariés conformément aux exigences locales. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**Élimination des rongeurs:** Jeter les rongeurs morts avec les ordures ou les enterrer.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à *la Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

102506

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )